V25 Bis

CONSEIL DE PARIS
Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

Vœu relatif à la canicule, en réponse aux vœux n°20, 21 et 22 déposés par le groupe Écologiste de Paris, n°23 déposé par le groupe Communiste – Front de gauche, n°25 déposé par le groupe Les Républicains et n°24 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants

---

Considérant l'épisode de canicule précoce que nous avons connu au mois de juin, lors duquel des records mensuels de chaleur ont été battus, qui a affecté l'ensemble des Parisiens ;

Considérant les ouvertures sauvages de bouches à incendie constatées à cette occasion, qui, outre l'énorme gaspillage de cette ressource vitale qu'est l'eau potable, peut avoir des conséquences dommageables pour la sécurité des personnes ;

Considérant l'évolution projetée du climat à Paris du fait du dérèglement climatique, avec des vagues de chaleur plus régulières et plus intenses (l'été 2003 pourrait être un été « normal » en 2050) dont les effets seront encore accentués par le phénomène d'îlot de chaleur urbain ;

Considérant la stratégie d'adaptation de Paris, adoptée à l'unanimité du Conseil de Paris en septembre 2015, visant à protéger les Parisiens et la ville des conséquences attendues du dérèglement climatique, à préserver les services et les ressources environnementales et économiques en améliorant la qualité de vie, la solidarité et l'attractivité de Paris ;

Considérant notamment les objectifs de la stratégie d'adaptation répondant au risque canicule consistant à favoriser l'accès aux espaces rafraîchissants en période estivale et à rafraîchir la ville lors des pics de chaleur ;

Considérant les mesures d'ores et déjà mises en œuvre par la Ville, telles le Plan canicule qui permet de prendre soin des personnes vulnérables inscrites dans le fichier Chalex, l'ouverture de salles rafraîchies dans les bâtiments publics, l'ouverture nocturne de parcs et jardins, le développement des usages de l'eau dans l'espace public, ou encore la mise en œuvre du programme de végétalisation et du plan Nager à Paris ;

Considérant les travaux actuellement menés par la Ville et ses partenaires pour mieux caractériser le climat urbain en période de canicule et identifier les solutions les plus adaptées, y compris le repérage « d'îlots de fraîcheur » en ville (espaces verts, berges, bâtiments ouverts au public et naturellement frais ou rafraîchis, etc.) ;

Considérant le programme d'expérimentation en cours piloté par l'Urban Lab de Paris & Co sur l'adaptation au changement climatique et dont 2 projets lauréats traitent spécifiquement du rafraichissement de la ville ;

Considérant la stratégie de résilience de Paris élaborée dans le cadre du programme de la Fondation Rockefeller « 100 resilient cities » et qui sera proposée au Conseil de Paris de septembre 2017 ;

Considérant l'ouverture estivale gratuite des bassins écoles Elisabeth (14ème) et Louis Lumière (20ème) ainsi que des baignades dans le bassin de la Villette à partir du 17 juillet prochain et dans le lac Daumesnil à l'été 2019 ;

Considérant depuis 2015 l'augmentation de 40% des créneaux grands publics en fin de journée (18h-20h) et le doublement des nocturnes (jusqu'à 22h) à raison de 40 par semaine ;

Considérant les conditions de gratuité des piscines parisiennes et les conditions d'accès à des tarifs réduits confortées par la délibération DJS 192 présentée à ce Conseil de Paris ;

Considérant les incidences sur le cycle de travail des agents d'un élargissement des horaires d'ouverture des piscines ;

Considérant que l'utilisation de climatiseur n'est pas une réponse pertinent pour lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle globale ;

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu :

- Que soit encore renforcée la sensibilisation aux fortes chaleurs auprès des publics fragiles, personnes âgées, enfants, sans domicile fixe, personnes handicapées, ainsi que l'information des Parisiens sur les salles rafraîchies auxquelles ils peuvent avoir accès dans les bâtiments publics ;

- Que la Ville identifie les écoles et les classes, ainsi que l'ensemble de ses bâtiments les plus exposés aux canicules, et élabore un plan d'équipement permettant de mieux lutter contre les fortes chaleurs - Que les projets de construction de nouveaux équipements de la Ville intègrent davantage cette dimension de protection des enfants et des adultes contre les fortes chaleurs;

- Que lors des canicules soit envisagé systématiquement une extension des horaires d'ouverture de certains espaces verts parisiens, afin d'offrir des espaces de rafraichissement, comme cela a déjà été fait lors de deux précédents épisodes de canicule ;

- Qu'une réflexion soit menée dans le cadre du plan arbre sur leur répartition géographique, en lien avec le haut responsable à la résilience, les Architectes des Bâtiments de France et les associations intéressées aux questions environnementale et patrimoniale, afin d'assurer une répartition efficiente des arbres sur la totalité du territoire parisien ;

- Que, l'expérimentation sur le rafraichissement par arrosage de l'espace public ayant donné des résultats positifs, ces mesures soient étendues aux voiries parisiennes adaptées (proximité du réseau d'eau non potable, configuration urbaine, présence de population) dès lors qu'il n'y a pas de sécheresse en amont de Paris ;

- Que soient développées et multipliées les solutions de rafraîchissement sur l'espace public telles que la végétalisation, les ombrières, les brumisateurs ou autres, pouvant notamment contribuer à l'aménagement de « rue fraîches » et de « parcours de fraîcheur » ;

- Qu'une cartographie de l'ensemble des îlots de fraîcheur soit publiée en complément de celles des salles rafraichies et des fontaines d'eau potable ;

- Qu'à titre expérimental soit étudiée la faisabilité à l'été 2018 d'ouvrir gratuitement jusqu'à 5 bassins-écoles et d'élargir les horaires de certaines piscines afin de répondre aux épisodes caniculaires ;

- Qu'une campagne de prévention et de sensibilisation aux risques des ouvertures sauvages de bouche à incendie soit menée auprès des Parisiens et plus particulièrement des jeunes ;

- Que soit étudié l'impact de la circulation automobile sur le niveau de température constaté, compte tenu de la chaleur dégagée par les moteurs ;

- Que les principes de préservation, de valorisation et de développement des sols non imperméabilisés et de la végétation soient pris en compte dans tous les projets d'aménagement.